

Café de Flore
L'invitée du 1^{er} mars 2011 :
Fabienne Boulin Burgeat,
Ou
l'histoire du pot de terre contre le pot de fer

(Une longue lutte dont le pot de terre ne sort pas brisé !)

Robert Boulin a été sauvagement assassiné, comme l'a clairement montré la contre-autopsie réalisée à la demande de sa femme et de ses deux enfants en 1983. D'ailleurs, « *Tout le monde sait qu'on l'a suicidé.* », entend-on couramment. Mais rares sont ceux qui savent qu'aujourd'hui encore, la Justice n'est pas disposée à élucider ce crime. C'est au sens de ce silence que nous a invitées à réfléchir Fabienne Boulin Burgeat, venue nous présenter son livre et témoignage, « *Le Dormeur du Val* », publié au premier trimestre 2011 par les éditions Don Quichotte.

Fabienne Boulin Burgeat est la fille de Robert Boulin, ce ministre du Travail et de la Participation du gouvernement Giscard d'Estaing, retrouvé mort dans un étang de la forêt de Rambouillet le 30 octobre 1979. Chacun sait, aujourd'hui, que Robert Boulin ne s'est pas suicidé par noyade comme cela a été dit, mais qu'il a été assassiné. Ce qu'on ignore encore précisément, c'est par qui, sur ordre de qui et pourquoi. Ce n'est d'ailleurs plus, là, la préoccupation première de cette femme entrée en lutte aujourd'hui contre les atteintes à la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, séparation pourtant inscrite dans la Constitution de notre démocratie. « *J'ai fait le deuil de mon père, mais non celui des valeurs auxquelles je crois, nous a-t-elle dit. Il ne s'agit plus, pour moi, d'une affaire exclusivement familiale.* » De ce crime et de ses années de recherches pour établir la vérité, elle a donc fait un cas d'école illustrant la nécessité de veiller sur notre démocratie et sur le strict respect de sa constitution.

Qu'elle n'ait pas été, elle-même, assassinée et qu'elle ait pu – enfin ! – s'exprimer dans les médias audio-visuels puis, publier son témoignage, ce « *Dormeur du Val* », paru en ce premier trimestre de l'année 2011 aux éditions Don Quichotte, voici autant de faits qui démontrent que notre pays demeure, quand même, une démocratie. Ils nous rappellent du même coup que, dans une démocratie, l'opinion publique- et la presse qui l'alimente – est un contre-pouvoir nécessaire et efficace. En effet, Fabienne Boulin Burgeat n'est parvenue à se faire entendre de l'opinion publique qu'à partir du moment où des journalistes chevronnés ont repris l'enquête sur la mort de son père. Mais avant que l'affaire ne parvienne à retenir l'attention de ces éveilleurs de l'opinion publique que savent être - à leurs risques et périls ! - certains journalistes, Colette Boulin, l'épouse de Robert Boulin et ses deux enfants, Bertrand et Fabienne, sont demeurés longtemps seuls, n'ayant pour les aider à résister aux pressions que leur détermination à faire triompher la vérité coûte que coûte et la force de l'amour qui les liaient les uns aux autres. « *Ma*

mère, mon frère et moi étions soudés dans le combat, comme mon mari [Eric Burgeat], comme nos enfants, discrets mais présents.» relate-t-elle. Et ailleurs, elle écrit encore : *«C'est fou l'amour qui existe au sein de votre famille', me dit un jour Jean Mauriac. L'amour qui nous liait, l'amour qui nous lie toujours, a permis à chacun de survivre à ce drame »* Colette Boulin et Bertrand Boulin sont morts à quelques mois de distance en 2002. Fabienne Boulin Burgeat a continué seule à se cogner aux fins de non recevoir de la Justice. Mais, maintenant, elle se sait épaulée par des journalistes qui, au cours de leurs investigations, ont recueilli nombre de témoignages importants. Pourquoi revenir aujourd'hui sur une affaire qui date de trente ans et dont *« Tout le monde sait que le suicide était un crime ? »* Parce que le Parquet conteste encore, conteste toujours, la nécessité d'admettre cette évidence. Pourquoi ? Au nom de quelle valeur supérieure à celles défendues par la Constitution ? C'est cela qu'il faut chercher à comprendre. C'est à cela que nous invite à réfléchir Fabienne Boulin Burgeat.

On entre dans ce témoignage comme dans un polar qui fonctionne, à la fois, comme une tragédie grecque et comme un drame shakespearien.

Pourquoi une tragédie grecque ? Parce que le héros marche inéluctablement au devant de son destin, le récit de sa fille fonctionnant – peut-être sans qu'elle l'ait voulu - comme le chœur antique pointant les actes et les décisions du héros chargés d'un futur fatal :1°- Robert Boulin, au ministère des Finances, est demeuré partie prenante de pratiques licites dont il condamnait certaines retombées illicites (Affaires des commissions et des rétro-commissions). 2°- Au nom de la confiance inconditionnelle dont se créditaient a priori les frères d'armes de la lutte contre le Nazisme, il a gardé des liens avec des hommes issus, comme lui, de la Résistance, comme lui entrés en politique, mais aux actions et aux relations sulfureuses. 3 - Á un individu douteux, mais auréolé de son passé de résistant, Henri Tournet, mari d'une amie d'enfance de sa femme, promoteur immobilier proche de Jacques Foccart et circulant dans les cercles du pouvoir, il a fait confiance au point d'acheter un terrain pour y construire avec toutes ses économies sa maison de vacances familiale. Lorsque Tournet sera poursuivi par d'autres acheteurs des terrains, il cherchera pour se défendre à mouiller Boulin en prétendant qu'il s'agissait en fait d'une tractation de complaisance entre lui et le ministre (Voire ce qui est dit de l'affaire des terrains de Ramatuelle en encadré). 4°- Boulin conservait des dossiers sensibles dans le coffre-fort de son bureau au Ministère. Et, alors que chacun de ses déplacements devait être suivi par ceux qui étaient chargés de l'abattre, il a fait rapporter ces documents à son domicile par l'un de ses deux gardes du corps [une haute pile qui ne pouvait passer inaperçue] quelques heures avant de se rendre au rendez-vous dont il ne devait pas revenir vivant. 5° - Membre du RPR, il exprimait clairement sa méfiance envers Jacques Chirac et envers tous ceux qui, avec celui-ci, impulsaient au RPR une dynamique qui lui paraissait trahir le projet gaulliste original. 6°- Ministre du Travail et de la Participation dans le gouvernement Giscard d'Estaing (UDF), il ne rejetait pas l'idée de devenir Premier ministre en remplacement de Raymond Barre, comme le laissait précisément entendre le Président, lequel se servait ainsi de lui pour irriter les dirigeants du RPR. *« Raymond Barre ne dit pas autre chose quand il évoque, dans ses mémoires, son éventuel successeur à Matignon : 'Un premier ministre RPR aurait été flingué sur-le-champ, pour reprendre l'expression de Peyrefitte'»,* rapporte

Fabienne Boulin-Burgeat. Mais « *flinguer* » la carrière d'un homme ne signifie pas forcément assassiner l'homme. À moins que...« *Á sa mort, passé le choc de l'annonce, écrit-sa fille, nous apprimes au fil du remaillage des faits qu'il avait tenté d'alerter une partie de son entourage sur le sort qui l'attendait. Et en premier lieu ma mère : 'Ce sont des assassins, ils nous tueront tous', lui avait-il dit. Comment aurait-elle pu, après cela, croire au suicide ? Il n'allait pas si loin en ma présence, se contentant de formules vagues : 'Cela finira mal, ils ne veulent pas que je sois Premier ministre, s'ils savaient comme je m'en fous !' »*

Pourquoi un drame shakespearien ? Parce que, contrairement à ceux des tragédies grecques qui sont menés à leur insu par les dieux, le héros shakespearien est conscient de sa place dans la trame du drame qui se joue. Or, cet homme, qui aimait l'action politique est resté vingt années député et quinze années ministre. On ne passe pas quinze années dans les allées des premiers cercles d'un pouvoir au sein duquel on exerce de hautes responsabilités sans être très informé de ce qui s'y fait et très connu de ceux qui y circulent. Au moindre désaccord avec plus puissants ou plus ambitieux ou plus déterminés que soi, on risque de devenir gênant. J'ignore si, dans ces premiers cercles du Pouvoir, le principe selon lequel, quand on désapprouve, on se désolidarise et on s'en va, est, comme dans la mafia, impossible à appliquer. Mais Robert Boulin ne semble jamais avoir envisagé de s'effacer. Sans doute cette idée ne l'a-t-elle-même pas effleuré. Car, cet homme était courageux. Il l'avait prouvé en entrant dans la Résistance à l'âge de 20 ans. Cette fois encore, il a dû décider de résister. Peut-être, a-t-il vraiment pensé pouvoir confondre ses adversaires, ce qui n'a pu qu'accélérer le processus fatal. Que contenaient les dossiers qu'il a fait porter à son domicile privé et qui ont été subtilisés dans les heures qui ont suivi sa mort ? Des informations sur le financement des partis politiques ? Sur les actions menées en Afrique par certaines de ses relations ? Sur le dévoiement progressif de certains anciens membres du SAC ? Sur la mort de Jean de Broglie en 1976 ? Des informations sur des faits autres jamais remontés à la surface de l'Histoire contemporaine de notre pays?... Par ailleurs, les projets de réforme concernant le monde du travail, sur lesquels ce tenant d'un « Gaullisme social » faisait plancher son cabinet, en inquiétaient beaucoup.

Alors qu'une cabale était déjà montée contre lui, avec livraison aux média d'informations laissant subodorer qu'il pouvait être impliqué dans un scandale immobilier, le ministre aurait dit à son fils Bertrand : « *Nous allons vivre des temps difficiles. Il y a une meute de gens derrière moi qui veulent me dévorer. Ils croient que je vais devenir premier ministre. D'abord, c'est faux. Barre restera. Ils ont tous peur que j'aille à Matignon. Chirac veut discréditer le Président. Et le RPR fera tout pour discréditer un éventuel successeur de Barre qui serait RPR. Alors comme je leur fait peur, ils sont prêts à tout !* » peut-on lire sous la plume de Fabienne Boulin Burgeat, citant un passage de « *Ma vérité sur mon père* » livre écrit par Bertrand Boulin, son frère, et paru en 1980, chez Stock, [récit rédigé à un moment où Bertrand Boulin et Fabienne Boulin Burgeat croyaient encore, dans leur inexpérience, à la véracité de la thèse du suicide et cherchaient à cerner les causes de ce geste]

Puis, le processus de mise à mort s'est enclenché, un processus dont Colette Boulin, la femme de Robert Boulin, percevait la mise en place depuis des mois, compte tenu des confidences du ministre, certainement. Mais quand elle

disait son inquiétude à son fils et à sa fille, ceux-ci ne pouvaient concevoir que la vie - au sens propre - de leur père put être réellement menacée, tant ils étaient, contrairement à leur mère, ignorants de l'âpreté des luttes dans les premiers cercles du pouvoir politique.

Le portrait qu'en brosse sa fille donne à voir, en Robert Boulin, un gros travailleur, habité par le goût de la gestion des affaires publiques plutôt qu'un homme possédé par la passion du pouvoir. C'était aussi indubitablement un homme honnête, car, après tant d'années dans les premiers cercles du pouvoir, il n'a accumulé aucune fortune, ne laissant même pas à ses enfants les ressources nécessaires pour assumer aisément les honoraires des avocats sollicités pour défendre sa mémoire ! Voilà qui ne correspond guère à l'image qu'on se fait d'ordinaire de ceux qui nous gouvernent ! Sans doute, n'aurait-il jamais dû pénétrer dans le cercle de tous les dangers et s'y maintenir pendant tant d'années. Sans doute, aurait-il dû s'en tenir à son rôle de député de la Gironde. Mais, dans notre pays où réussite se confond avec ascension dans l'ordre social, il doit être difficile à un bon fils, bon époux, bon père, et bon citoyen de refuser un maroquin de ministre quand on est député et certain de mériter cette promotion ! De plus, cet homme devait aimer le combat politique : ferrailer pour faire avancer ses projets, imposer ses idées et se tenir en première ligne convenait certainement à son tempérament pour qu'il n'ait jamais paru s'en lasser. Enfin, cet homme devait avoir confiance en ses talents de tacticien qui lui avaient permis de se maintenir aussi longtemps dans les turbulences du pouvoir. Mais probablement que, resté un tacticien plutôt « vertueux » - ce qui était possible dans l'ombre du Président Charles de Gaulle -, il n'avait pas su s'adapter aux dérives d'un après-gaullisme, quant à lui, peu vertueux !

Pour analyser ce drame méthodiquement, il faut lire « *Un homme à abattre* », l'ouvrage rédigé par le journaliste Benoît Collombat, grand reporter à France Inter, après cinq années de contre-enquête sur l'affaire Boulin et paru en avril 2008 aux éditions Fayard. « *'Un homme à abattre' constitua une bombe à l'encontre des partisans de la thèse du suicide, faisant de manière implacable la démonstration de la réalité de l'assassinat* », écrit Fabienne Boulin Burgeat, qui précise par ailleurs : « [ce] livre de cinq cents pages, jamais contesté par quiconque, reste la référence incontournable pour ceux qui veulent tout savoir sur cette affaire. »

Mais pour cerner ce qu'a été la vie de Fabienne Boulin Burgeat au cours de ces trente années, percevoir la douleur, l'angoisse, la stupeur, la colère et la longue solitude sociale qui ont accompagné son travail de deuil constamment assombri par la découverte de la violence impitoyable des uns, de la lâcheté des autres et de l'indifférence du plus grand nombre, il faut lire « *Le Dormeur du Val* ». On y découvre une personnalité que ces épreuves ne sont pas parvenues à abattre, qui a su dépasser son propre drame pour s'adresser aux autres et qui, aujourd'hui, puise, dans la reconnaissance de la vérité par l'opinion publique, un grand réconfort et l'énergie nécessaire pour animer une association qui, à travers l'affaire Boulin, œuvre pour la défense de notre Constitution, laquelle impose l'indépendance de la Justice par rapport au pouvoir exécutif, un principe bafoué jusqu'à ce jour dans le traitement de l'affaire Boulin. À partir de sa lutte pour le rétablissement de la vérité sur la mort de son père, Fabienne Boulin Burgeat a pris conscience de l'importance du courage et de la force de la parole. Cette quête l'a grandie.

Les adhérentes ont été nombreuses à quitter le café de Flore en emportant le livre « *Le Dormeur du Val* » dédié par son auteur ! Fabienne Boulin Burgeat s'est étonnée et s'est réjouie de la jeunesse de ces adhérentes et futures lectrices. [Mais pour être une Femme 3000, il faut être jeune sinon par l'état civil, du moins par l'esprit, c'est évident !]

Interrogée sur les raisons qui l'ont incitée à écrire ce livre et pourquoi tant d'années après qu'elle ait rassemblé des preuves de l'assassinat de son père, Fabienne Boulin Burgeat nous a expliqué qu'à la suite du refus du procureur général de la cour d'appel de Paris opposé, le 8 juin 2010, à sa demande de réouverture de l'instruction sur les causes de la mort de son père, elle avait décidé de prendre à témoin l'opinion. D'où l'idée de ce livre de témoignage. « *Il y avait déjà 'Un homme à abattre', aboutissement de la remarquable contre-enquête de Benoît Collombat. Pendant trois semaines je me suis demandé comment faire entendre ma voix sans qu'elle ne soit qu'un inutile écho de celle de ce journaliste. J'ai décidé de raconter très exactement ce que j'avais vécu, ma propre approche de ce drame. Aujourd'hui, j'estime que nos ouvrages se complètent plutôt bien.*

« *Les manœuvres d'intimidation ont été très fortes avant et après que ma mère, mon frère et moi ayons déposé plainte. Les insinuations calomnieuses n'ont pas manqué non plus. [On a laissé entendre que Robert Boulin souffrait d'une grave dépression secondaire aux mœurs dépravées des siens, thèse que soutint Valéry Giscard Destin jusque dans ses mémoires ; puis on a dit que la famille Boulin rejetait la thèse du suicide parce qu'une telle mort l'empêchait de toucher l'assurance vie contractée par Robert Boulin... On a dit... Arrêtons-là, car tant de calomnies reprises par certains journaux, donnent la nausée !] Je ne m'étendrai pas sur ces procédés, nous a-t-elle d'ailleurs averties. Mais sachez qu'outre les visites à nos domiciles de faux agents de France Télécom, ma mère, un jour, a retrouvé son chien mort, tué de deux balles dans la tempe ! J'ai passé dix ans de ma vie avec la peur au ventre. Mais je n'ai plus peur. Je vis seule, dans une maison isolée. Dans ce genre de combat, il y a toujours une part de risque que j'assume. Il faut être raisonnable, réfléchir, analyser, faire attention, mais sans plus. En 2007, à Libourne, après avoir rempli une salle de sept cents personnes convaincues de l'assassinat, je me fis rappeler par un député de la majorité, dont je tairai le nom, que j'étais écoutée et suivie. Il me conseilla de bien regarder en traversant la rue et s'étonna de la sérénité de ma réaction : non seulement je le savais mais je m'en accommodais fort bien. J'ai appris à vivre avec ce fardeau sans lui donner trop de place. Et puis, j'ai toujours refusé de devenir une obsédée de l'affaire Boulin. Ma vie est aussi faite d'autres combats avec leurs joies et leurs difficultés. Je n'ai jamais autant parlé de l'affaire Boulin que depuis la promotion du « *Dormeur du Val* ». Je dois ce titre à des internautes qui se mirent, un jour, à parler de 'l'homme sur la photo de l'identité judiciaire', largement publiée dans la presse, comme du 'Dormeur du Val'. Depuis la mort de ma mère et de mon frère en 2002, je poursuis seule ce combat, soutenue par mon mari, mes enfants et l'association Robert Boulin-pour la vérité, association loi 1901 que j'ai créée et dont la ville de Libourne est membre d'honneur. Et puis, plus je parle, plus on m'entend, plus je suis protégée ! Mais vouloir que la Justice accomplisse enfin sa mission implique des frais d'avocats très lourds. Le livre, qui marche très bien en librairie, servira aussi à cela en même temps qu'il aidera peut-être les Français à prendre conscience*

de ce qu'est devenue la vie politique de leur pays. Edwy Pleyne l'a lu. Il a dit être sidéré de découvrir l'affaire Boulin à travers cette lecture et seulement maintenant, il a dit qu'il était passé complètement à côté... Sans doute ses fonctions à la tête du journal le Monde l'avaient-elles amené à s'intéresser à d'autres choses.» souligne-t-elle, quand même !

Comme quelqu'un dans l'auditoire lui faisait remarquer qu'on ne trouvait pas cet ouvrage sur les rayonnages réservés aux livres dans les grandes surfaces et s'en étonnait, Fabienne Boulin Burgeat a signalé qu'elle avait déjà constaté ce phénomène de façon tout à fait nette pour le livre de Benoît Collombat, « *Un homme à abattre* ». Comme si, l'affaire Boulin, trente ans après la mort de celui-ci, faisaient encore peur à beaucoup ! « *Les auteurs du meurtre se savaient parfaitement couverts car ils ont stupidement laissé une multitude d'indices*, fait-elle observer. Mais les commanditaires de cet assassinat n'avaient pas prévu l'opiniâtreté courageuse de la famille Boulin à faire parler ces indices retrouvés peu à peu. Nous reportant au livre pour plus de rigueur dans la formulation de l'événement, on relève sous la plume de Fabienne Boulin Burgeat qu'en en 2007, « *Après que le procureur Le Mesle nous eût notifié, le 16 octobre, sa décision de rejeter notre demande de réouverture de l'instruction, mon avocat, Maître William Bourdon déclara à la presse : 'Ce refus n'est pas compréhensible car les éléments forts que nous apportons [les résultats des investigations de Benoît Collombat et les précisions données par Raymond Barre dans ses mémoires, quant à l'heure à laquelle il avait été informé de la mort de Robert Boulin] font exploser la thèse officielle. Mais c'est compréhensible parce que rouvrir l'affaire Boulin, c'est ouvrir une boîte de Pandore* ». Et il semble que cela le soit encore aujourd'hui. Car, le 25 mars 2010, après que Fabienne Boulin Burgeat et son avocat actuel, Maître Olivier Morice, aient demandé une réouverture du dossier pour pratiquer une recherche ADN sur les lettres posthumes attribuées à Robert Boulin, comme on l'avait fait dans l'affaire Grégory, il s'est avéré que, même au niveau de la justice, la notion de recherche de la vérité pouvait s'entendre différemment selon la nature des cas envisagés. En effet, le 31 mai suivant, « *au cours d'une conférence de presse à Libourne, dans la ville dont mon père fut maire, sans même attendre la décision du procureur, Madame Alliot-Marie s'est prononcée fermement contre notre demande de réouverture, [déclarant publiquement] : 'Le dossier est clos et, en l'absence d'éléments nouveaux, je m'en tiens aux décisions qui ont été prises* » relate encore Fabienne Boulin Burgeat, qui poursuit : « *Ces propos ne nous [elle et son avocat] avaient pas seulement inquiétés, ils nous avaient profondément indignés. Comme doivent s'en indigner tous ceux qui croient encore en la nécessité de défendre, contre les attaques continuelles dont il fait aujourd'hui l'objet, le principe de la séparation des pouvoirs, celui d'une justice indépendante et sereine, non asservie au pouvoir exécutif, qui est le fondement même de notre démocratie. Est-ce parce qu'il estimait n'avoir rien à ajouter aux propos de sa ministre que [le procureur] Falletti omit de nous informer que notre requête était rejetée ?* ironise-t-elle. *Ou était-il sous le coup de l'émotion d'avoir à nous faire l'incroyable aveu d'une nouvelle disparition des pièces du dossier judiciaire ? Un tome entier de la procédure, mais aussi, par un singulier hasard, les scellés contenant les lettres sur lesquelles nous avions demandé une analyse ADN s'étaient volatilisés. L'opinion publique fut particulièrement sensible à cette énième disparition de pièces du dossier Boulin. Les journaux s'en firent*

largement l'écho. Nos scellés, signalés manquants en juin, réapparurent le 8 juillet, comme par miracle. Mon avocat et moi en fumes informés par la presse. Nous avons demandés au parquet de nous fournir toutes les précisions sur les circonstances de la disparition des scellés et les précautions prises pour les protéger, ainsi que la liste exhaustive des documents et autres scellés détenus par la justice. Au moment où j'écris ces lignes, à l'automne 2010, j'attends toujours une réponse précise à ces demandes »

Contrairement aux potentats d'aujourd'hui qui, comme ceux d'hier, sans la moindre gêne, éliminent physiquement leurs opposants, ceux qui nous gouvernent préfèrent généralement recourir au scandale –vrai ou faux – qui envoie l'adversaire dans les cordes du ring « médiatico-électoral », conformément à l'adage : « *Calomniez ! Calomniez ! Il en restera toujours quelque chose* ». S'ils « *flinguent* » ceux qui se mettent en travers de leurs ambitions, c'est plus souvent par le biais du *Canard enchaîné* que par l'intermédiaire d'hommes de mains. Mais, parfois... Le meurtre comme moyen de réduire au silence celui qui sait ou cherche à savoir ce qui doit demeurer tu, a fait d'autres victimes que Robert Boulin sous la V^{ème} République. Mais celles-ci n'ont pas eu de Fabienne Boulin Burgeat pour les empêcher de tomber dans l'oubli, semble-t-il, le juge Bernard Borrel assassiné à Djibouti, le 19 octobre 1995, excepté. D'ailleurs, Fabienne Boulin Burgeat relève bien des similitudes dans la manière initiale de traiter les deux affaires et écrit : « *Les similitudes entre les deux affaires sont nombreuses, jusqu'aux termes employés par les autorités pour fermer les dossiers* », ajoutant, à propos d'Élisabeth Borrel, l'épouse du juge assassiné, et de ses fils : « *On peut se lasser de voir son honneur bafoué, surtout lorsqu'on n'a aucun moyen de tuer la calomnie à la source. Élisabeth Borrel a tenu tête et, au cours d'une bataille admirable conduite par Maître Olivier Morice, elle et ses fils sont parvenus à faire reconnaître l'assassinat de leur époux et père* » Elle écrivait ces lignes à l'automne 2010, précisant qu'à ce moment là, l'affaire Borrel était encore en cours d'instruction au tribunal de Paris.

Comment expliquer de tels « dérapages » ?

Parce que le pouvoir politique isole et transforme à ce point les hommes que, la plupart de ceux qui parviennent à le détenir, finissent par confondre la défense de l'État avec celle de leurs propres intérêts ? Parce que les lois qui régissent la société n'ont pas cours dans l'environnement du pouvoir ? Parce qu'il est rare de réussir à se maintenir au pouvoir sans se salir les mains et que tout témoin devient gênant quand il est insuffisamment impliqué ou pas assez solidaire ? Plus probablement et plus banalement, il doit se trouver périodiquement des individus pour franchir les limites du constitutionnellement tolérable et pour recourir à des comportements mafieux. Mais ce serait faire injure à la démocratie que de tirer de ces cas particuliers, une loi générale. Néanmoins, aujourd'hui, l'opinion publique se désintéresse rapidement du cas des hommes politiques français « suicidés », convaincue que celui qu'on a fait taire ou empêcher d'agir ne valait certainement pas mieux que les commanditaires de son assassinat ; qu'en politique, c'est toujours « *un pour tous et tous pourris* », pour paraphraser très approximativement Coluche. Et ceux qui nous gouvernent ne s'interrogent guère sur les motifs qui leur ont fait perdre l'estime de leurs électeurs. Ils se réjouissent plutôt de voir le silence qu'ils imposent rencontrer l'indifférence de l'opinion, un bref instant agitée par la curiosité. Comme en témoigne Fabienne Boulin Burgeat à travers cette

anecdote : Mesrine a été tué le jour où, à Libourne, étaient célébrées les obsèques de Robert Boulin auxquelles assistait Raymond Barre. Et le docteur Pierre Simon, présent dans l'avion ramenant le Premier ministre à Paris, a entendu un conseiller du ministre se féliciter de la mort de Mesrine « *qui aurait comme conséquence avantageuse de reléguer l'affaire Boulin au second plan dans les médias* ».

Bien entendu, c'est au nom de l'intérêt général que le pouvoir exécutif bâillonne les grands médias et dicte sa conduite au pouvoir judiciaire. Ce dont ne sont dupes ni les médias, ni le pouvoir judiciaire qui se laissent bâillonnés. En comparant les témoignages de Benoît Collombat et de Fabienne Boulin Burgeat aux premières déclarations officielles accréditant la thèse du suicide de Robert Boulin et largement reprises dans les médias, on se dit que l'intoxication de l'opinion publique ne se pratique pas que dans les dictatures. Tout au long de ces témoignages, transparaît que, dans notre pays, sans même être mise en cause par le pouvoir, la liberté de la presse, la rigueur de l'information peut se trouver altérée par des individus soucieux avant tout de préserver leur tranquillité et leur carrière, ou bien par d'autres qui informent en fonction des intérêts du camp politique auquel ils appartiennent, confondant information et propagande. Fabienne Boulin Burgeat, se référant à Etienne de la Boétie appelle cela « *la servitude volontaire* » de ceux qui vivent des miettes que leur concède le pouvoir en place.

En lisant le témoignage de Fabienne Boulin-Burgeat, on pense plus d'une fois au message de « *La tête des autres* », cette critique grinçante de la Justice, qu'on doit au talent de Marcel Aymé. D'ailleurs, depuis l'Antiquité, comme pour nous avertir, nous tenir en éveil, le théâtre – et aujourd'hui, le cinéma – ne cesse de mettre en scène les dévoiements des « Puissants » sous l'effet de la passion du pouvoir et les silences d'une Justice inféodée aux « Puissants ». Ce qui tendrait à prouver que les hommes d'aujourd'hui sont psychologiquement tout à fait semblables à leurs aïeux ! Mais il se peut que ces dérives puissent bientôt être contrées. Car, si nos passions sont les mêmes que celles de nos ancêtres, nos moyens d'information quant à eux, ont prodigieusement changé. Avec l'entrée dans l'ère de l'internet, l'opinion publique se trouve tirée de son apathie, stimulée quasi malgré elle par le développement fulgurant des nouveaux moyens d'information. La multiplicité des sources qui alimentent les sites rend difficile leur contrôle par le pouvoir en place, surtout dans une démocratie ! Ce qui devrait contribuer rapidement à modifier les relations entre gouvernants et gouvernés. Le formidable allongement de la durée moyenne de vie devrait, lui aussi, inciter nos dirigeants à plus de vertu civique. Car, tout comme eux-mêmes, les témoins de leurs éventuelles vilenies disparaîtront de moins en moins rapidement et bien des « affaires » risqueront de se trouver réactivées. Du moins devrait-il en être ainsi dans les démocraties dignes de ce nom, dans notre pays notamment.

La démarche obstinée, héroïque – j'insiste sur héroïque, compte tenu du contexte ! - de cette femme démontre combien la résignation est une faiblesse et la vigilance, une nécessité, même en démocratie. Et, bien qu'il se produise à retardement, le retentissement de ce meurtre dans l'opinion publique, aujourd'hui, nous autorise à penser que si les Français se défient de ceux qu'ils portent au pouvoir, leur l'attachement à la démocratie demeure fort.

La décision du procureur le Mesle, en octobre 2007, de clôturer le dossier a fait redémarrer un nouveau délai de prescription de dix ans. Il reste donc, aujourd'hui, six ans à Fabienne Boulin Burgeat pour écrire l'épilogue de son livre, tâche à laquelle elle ne s'attellera que « *le jour où la vérité sera faite* », précise-t-elle dans le dernier chapitre qu'elle a intitulé « *Ceci n'est pas un épilogue* ». « *J'ai encore six ans pour trouver des faits nouveaux, nous a-t-elle dit. Or, les témoins, qui vieillissent, ont envie de parler. Et j'aimerais voir enfin un juge d'instruction écouter ces personnes. J'aimerais aussi rencontrer la juge Laurence Vichnievsky nommée juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Paris le 9 janvier 1991 et chargée du dossier Boulin en remplacement du juge Verleene. Son prédécesseur nous avait demandé de laisser du temps à celle qui lui succédait, le dossier étant énorme. Mais, dès le 17 janvier 1991, elle transmettait le dossier au parquet pour règlement. Et, quand, en septembre, le dossier lui revint, dix-huit jours plus tard, le 20 septembre 1991, elle rendit une ordonnance de non-lieu conforme aux réquisitions du procureur* » Ce dossier, qu'elle ne semble jamais avoir lu, compte tenu du temps que cela lui aurait demandé, à moins qu'elle en ait fait son livre de chevet pendant la période des vacances judiciaires, la juge Laurence Vichnievsky l'a fermé, sur la formule : « *Sauf à retenir comme certaine l'existence d'une vaste conspiration...* » relate dans son livre, Fabienne Boulin Burgeat. La juge a-t-elle tenu à signifier ainsi que, pour elle, il était impensable que, dans notre pays, un dossier judiciaire puisse être l'objet d'une vaste conspiration du silence, laquelle nécessiterait, elle-même, l'existence d'un vaste complot politico-judiciaire ?... « *J'aimerais rencontrer cette personne pour comprendre, seulement pour comprendre, a poursuivi Fabienne Boulin Burgeat. Je vais aussi, et pour la première fois, m'autoriser à aller voir les témoins encore vivants [ce qu'elle et les siens s'étaient toujours interdits, autant par éthique que pour ne pas être suspectés de chercher à user d'influence sur ces personnes]. Maintenant, et depuis 1992, on a dit ce qu'il fallait dire sur l'affaire Boulin, ce ministre en exercice frappé à mort, fait inédit dans l'histoire de la République ! Mais, tant que les hommes politiques ne s'en saisissent pas, c'est comme si l'affaire n'existait pas.* » constate-t-elle. Et pourtant, aujourd'hui, l'affaire n'a jamais autant « existé » dans l'opinion publique, et ce, grâce aux médias, enfin !

Mais qui a ordonné l'assassinat de Robert Boulin ? À cette question, Fabienne Boulin Burgeat répond : « *C'est à la Justice de le dire. Je ne me permettrais pas de donner le moindre nom.* ».

Il faut lire cette quête de la vérité et s'arrêter sur la prise de conscience civique qui en est résulté pour son auteure, laquelle nous adresse ce message en guise de conclusion : « *En trente années de combats, j'ai aussi appris que nos droits et libertés fondamentales ont vite fait de s'user si l'on ne s'en sert pas. La vigilance citoyenne, la défense des libertés publiques et individuelles, doivent être exercées jour après jour par chacun de nous. Chez soi, autour de soi, dans son quartier, son travail, l'école et les palais de justice.* ».

Le témoignage de Fabienne Boulin Burgeat suit les méandres des découvertes, des sentiments, des prises de position de l'auteure, part de l'aval, revient en amont, redescend le cours des batailles de procédures, remonte les contre-enquêtes des journalistes... Un rythme brisé qui convient parfaitement à la progression de cette quête de la vérité par des protagonistes sans expérience des arcanes policiers et judiciaires. La rigueur chronologique

ne s'impose à Fabienne Boulin Burgeat que pour nous faire revivre jour après jour, heure par heure, la période du drame, telle qu'elle a dû se la répéter souvent. Tandis qu'en bas de page, et comme en contre-point des phrases chargées d'émotion, court d'un bout à l'autre du livre, une chronologie, précise et sèche, des temps importants de l'affaire. Enfin, la parole de témoins et de journalistes vient faire écho à celle de l'auteure. Ce témoignage qu'on lit le cœur battant, s'avère au final un authentique document historique.

Fabienne Boulin Burgeat a certainement beaucoup appris sur notre société en trente années de lutte, mais à quel prix ! Du moins approche-t-elle du but qu'elle poursuit au nom de son père et des vertus démocratiques auxquelles elle continue à croire. Sait-elle où se rendait Robert Boulin, seul, au volant de sa voiture personnelle, en cette fin d'après-midi du lundi 29 octobre 1989 ? Vers 17h, M.G., un automobiliste, reconnaît Robert Boulin remontant la rue de Paris, à Montfort-l'Amaury. Le ministre est à pied, il a l'air pressé. Interrogé par téléphone, en 1984, sur le fait qu'il est la dernière personne à avoir vu Robert Boulin vivant, M.G. nie et raccroche sans explication.

Si, aujourd'hui, Fabienne Boulin Burgeat ne sait toujours pas à quel rendez-vous se rendait son père, par contre, elle n'ignore plus, « *qu'il est mort après avoir été tabassé, probablement victime d'un arrêt cardiaque lors d'un 'supplice de la baignoire'* » A-t-on cherché à lui faire dire s'il possédait des dossiers compromettants pour les commanditaires de son assassinat autres que ceux ramenés chez lui ? Ou a-t-on voulu seulement faire peur à tous ceux qui auraient pu avoir des choses à dire ?

En dépit de tout ce qui a été dit et écrit sur l'affaire Boulin, aujourd'hui encore, des tenants de la thèse du suicide s'efforcent de se faire entendre ! Ainsi, le journaliste Jean-Marie Pontaut – « *l'un des derniers journalistes à s'accrocher à la thèse du suicide* », précise Fabienne Boulin Burgeat -a publié dans le magazine *l'Express*, en date du 20 mai 2010 une interview du garde du corps de Robert Boulin, Maxime Delsol, lequel s'obstine à continuer à témoigner dans ce sens. En effet, ce policier exprimait à nouveau sa conviction du suicide, dans le journal *Sud-Ouest*, le 13 juin 2010, nous apprend Fabienne Boulin Burgeat. Or, il semble bien que ce policier ait trahi la confiance de Robert Boulin. Peut-être sa fonction auprès de Robert Boulin était-elle, d'ailleurs, d'informer des éléments de sa hiérarchie sur les faits et gestes du ministre ? Où commence, où s'arrête la fonction d'un policier garde du corps d'un ministre ?

Autre tentative de désinformation récente, en octobre 2009, à Libourne, lors d'un colloque d'historiens consacré à Robert Boulin, où il avait été décidé qu'aucun participant ne devrait aborder la question du décès du ministre du Travail et de la Participation, un intervenant n'a pas respecté ce mot d'ordre : c'est le Professeur Éveno, de l'Université Paris I qui a fait une communication sur « *L'image de Robert Boulin dans les médias.* » Fabienne Boulin Burgeat rapporte : « *Il reprit les arguments des partisans de la thèse du suicide, sans jamais préciser – ce qui est difficilement compréhensible de la part d'un historien des médias – que cette thèse était sérieusement contestée [...] par la quasi-totalité de la presse écrite et audiovisuelle familière du sujet.* » Dans le curieux portrait qu'il a dressé de Robert Boulin, il n'a pas hésité à présenter celui-ci comme un « *affairiste* », l'accusant d'avoir cumulé ses fonctions de ministre avec celles de membre de différents conseils d'administration. Alors qu'une petite enquête lui aurait permis de vérifier que Robert Boulin n'avait

exercé ces charges d'administrateur que durant les trois années où il n'avait pas été ministre, son éthique personnelle lui interdisant le cumul des fonctions, bien que cette pratique ne fût pas illégale ! [Ce que pourrait aisément établir Fabienne Boulin Burgeat qui, parmi les rares documents de son père qui n'ont pas été volés, détient encore une lettre de démission en ces termes]. Puis, le Pr Éveno évoqua la responsabilité de Robert Boulin dans l'affaire du talc Morhange, dont il avait autorisé la mise sur le marché en tant que ministre de la Santé. Bien entendu le Pr Éveno, s'il rappela ce drame, n'ajouta pas que le long procès, qui en découla, mit en évidence que l'accident avait été dû à une erreur technique lors de la fabrication d'un lot de talc, mais que la formule autorisée par le ministère de la Santé était, quant à elle, hors de cause. Fabienne Boulin Burgeat, qui n'avait été autorisée à suivre le colloque qu'à condition de ne pas intervenir, a invité depuis cet historien à « *satisfaire au devoir de 'détruire les histoires fausses, démonter les sens imposteurs' auquel son collègue Olivier Dumoulin, spécialiste des pratiques historiographiques en France, exhorte tout historien et au-delà tout honnête homme.* » Mais quel but poursuivait donc cet universitaire, en 2009, contre toute évidence, et au nom de qui ? Quels sentiments a éprouvé l'auditoire en écoutant ces propos ?

Vous trouverez ci-dessous des encadrés qui vous permettront de pénétrer plus avant dans la longue quête de Fabienne Boulin Burgeat et de quelques grands journalistes d'investigation. Peut-être aurais-je dû vous égrainer le chapelet des procureurs et des juges- des procureurs, surtout ! - qui ont eu à traiter de l'affaire Boulin, vous raconter l'envol des archives du ministre, vous dresser un tableau des différents horaires avancés pour la mort du ministre, vous énumérer les disparitions de scellés... Lisez plutôt le livre !

Monique Raikovic

ENCADRÉS

Encadré 1

Quelques uns de ceux qui ont toujours soutenu que le suicide était un crime :

Martine Aubry :

Auprès de Boulin, travaillait Martine Aubry, alors jeune administratrice civile au ministère du travail et responsable du dossier sur la réduction de la durée du travail. « *'Travailler avec votre père a été exaltant', m'a dit plus tard, Martine Aubry. 'J'étais dans son bureau le jour de sa mort. Et je n'ai jamais cru à son suicide'* » a rapporté Fabienne Boulin Burgeat au mardi du café de Flore.

Colette Boulin :

Au début de l'année 1980, Colette Boulin reçut la visite d'Achille Peretti, membre du Conseil constitutionnel, maire de Neuilly-sur-Seine et proche de Jacques Foccart. « *Subodorant un coup fourré et voulant nous protéger, écrit Fabienne Boulin Burgeat, ma mère ne nous en parla pas, mais fit appel pour l'assister à notre ami fidèle Alain Morlot, qui enregistra discrètement leur conversation* ». Dans son audition du 13 novembre 2002, Alain Morlot rapportera cet épisode en ces termes : « *Il est exact que j'ai entendu M. Peretti s'exprimer ainsi face à Madame Boulin : 'Taisez vous ! Taisez- vous !*

Vous n'aimeriez pas que Bertrand [Bertrand Boulin, fils de Robert Boulin] finisse comme Robert. Vous voulez un milliard, deux milliards, trois milliards ?' » Et Fabienne Boulin Bugeat d'ajouter : « L'enregistrement avait beau être de piètre qualité, nous pouvions cependant entendre ma mère y dire : 'Je sais tout !' et Achille Peretti lui rétorquer : 'Alors faites sauter la République !' »

Jacques Chaban-Delmas :

À l'automne 1979, rapporte Fabienne Boulin Bugeat, « *Lorsqu'au cours du traditionnel repas entre gaullistes 'chabanistes', tenu chaque mercredi à l'hôtel de Lassay après le Conseil des ministres, Chaban lui demanda comment il pouvait lui venir en aide, mon père lui rétorqua : 'Sachez, Président, que s'il m'arrive quelque chose, ce sera...'. L'histoire n'en dit pas plus, et Pierre Pascal, qui rapporta l'anecdote au journaliste d'investigation Benoît Collombat, lui assura que jamais Chaban ne lui avait révélé le nom chuchoté à son oreille par Boulin. Chaban connaissait donc le commanditaire du 'suicide'. D'ailleurs, le jour des obsèques il dit aux Boulin : « Je lâcherai mes chiens si vous retrouvez les dossiers ou le dossier [allusion aux dossiers que Robert Boulin avait rapportés à son domicile en fin de matinée du jour où il fut assassiné et qui disparurent durant la nuit même du meurtre] car, sans cela, je ne pèserai pas plus lourd que Robert. » Et, dès le 1^{er} novembre 1979, Jacques Chaban Delmas, interrogé par Yvan Levaï, déclarait au micro d'Europe 1 : « Dans cette affaire, Cherchez ceux qui ont donné le dossier [dossier sur les terrains de Ramatuelle] aux journaux et vous connaîtrez l'assassin ou les assassins, car celui-là avait sûrement l'intention de nuire et de détruire. » A la même époque, Jacques Chaban-Delmas fit taire les rumeurs sur la vie de la famille Boulin, qui se répandaient dans les couloirs de l'Assemblée nationale pour accréditer la thèse du suicide d'un homme désespéré par les mœurs des siens. Mais le mal était fait. « Calomniez ! Calomniez ! Il en restera toujours quelque chose ! ».*

Coluche :

Le 5 décembre 1979, dans un article en forme de roman-photo du journal satirique *Charlie Hebdo* Coluche met en scène le ministre du Travail : en direct du paradis, un Robert Boulin très enrhumé, parce qu'on lui a longtemps maintenu la tête sous l'eau, explique entre deux éternuements que le nommer premier ministre était un sale coup que l'UDF faisait au RPR, car « *Si Giscard d'Estaing se présente aux élections de 81 avec un premier ministre RPR, cela empêche la candidature de Chirac* » disait-il à peu près. Et il concluait : « *En fait [ma mort] c'est un accident du travail !* »

Olivier Guichard :

On relèvera encore ce que reproduit Fabienne Boulin Bugeat, du témoignage que donna en mai 2007, à Rue89, le journaliste politique Jean Mauriac : « *En fait, deux personnes m'ont assuré de l'assassinat de Robert Boulin : Michel Jobert et Olivier Guichard. Quand un homme aussi au courant des affaires policières et des arcanes du pouvoir qu'Olivier Guichard vous dit cela, ça ne laisse pas indifférent. Michel Jobert, lui, se basait sur la politique. Il disait que Robert Boulin faisait peur. Pourquoi ? Parce qu'il en savait trop sur le*

financement du RPR [...]. C'est ce que m'a dit Jobert. Dans le financement du RPR, il y a aussi Bongo et le Gabon. »

Jean Lalande :

Jean Lalande, frère de Colette Boulin, viculteur dans le Sauternais ne cachait pas qu'il ne croyait pas au suicide de son beau-frère. Auditionné le 10 novembre 2002 dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Boulin, il avait exposé qu'au début du mois d'octobre 1979, un responsable de la direction des communications de Bordeaux, détaché aux écoutes téléphoniques, lui avait dit avoir intercepté des conversations faisant état d'une menace sérieuse contre Robert Boulin. En 1983, ce même agent le mettait en garde, l'avertissant « *Vous parlez trop !* ». Un peu plus tard, la même année, Jean Lalande retrouvait une balle de fusil fichée dans le mur de son salon. En août 1988, sa maison était partiellement détruite par un incendie et l'origine du feu demeura inexpiquée en dépit d'une expertise approfondie de la compagnie d'assurance.

Jean Lalande n'en continue pas moins à dire haut et fort ce qu'il sait.

Pierre Marcilhacy :

« Seul le sénateur indépendant Pierre Marcilhacy prit soin d'étudier les invraisemblances de la version officielle et de débusquer les chausse-trappes de cette thèse, toute faite, toute prête, souligne Fabienne Boulin Burgeat. Il publia dans le Monde du 3 novembre 1979 une tribune virulente au titre évocateur : 'Je n'aime pas ça ». Et elle ajoute : « Il ne comprit jamais pourquoi nous n'avions pas réagi à sa prise de parole. De fait, elle nous échappa. Personne ne nous en avertit.[...] Pensons-nous seulement à regarder la télévision ou à écouter la radio ?[...] Je suis convaincue aujourd'hui que notre aveuglement [celui de son frère et d'elle-même] nous a protégés. Notre apparente acceptation de la thèse officielle ne pouvait que rassurer et réjouir les assassins comme ceux qui les avaient aidés à couvrir leur forfait » Plus tard, le 16 janvier 1984, au journal télévisé du soir sur TF1, Pierre Marcilhacy rapportait qu'on avait tout fait pour l'inciter à croire à la thèse du suicide. « *Il se disait prêt à répondre aux questions d'un magistrat instructeur concernant les pressions dont il affirmait avoir été l'objet, relate à propos de cette émission, Fabienne Boulin Burgeat et il concluait par ces mots : 'La justice doit passer' Il fut entendu par le juge Yves Corneloup le 15 novembre 1984. Il laissa au juge copie des courriers que le ministre de l'Intérieur Christian Bonnet lui avait adressés pour tenter de le convaincre [du suicide]. Il persista toute sa vie à penser que Robert Boulin ne s'était pas suicidé, s'appuyant sur des arguments bien étayés et que l'enquête judiciaire a ignorés. »*

Alexandre Sanguinetti :

À la mi-novembre 1979, Alexandre Sanguinetti, ex-secrétaire général de l'UDR (1973-1974), cofondateur du SAC, chargé de la lutte anti-OAS au cabinet de Roger Frey pendant la guerre d'Algérie, se confie à sa fille Laetitia, qui fut son attachée parlementaire. Selon lui, il s'agit d'un assassinat. « *C'est un assassinat, Robert ne s'est pas suicidé. Robert en avait trop vu sur le financement des partis politiques* » expliqua-t-il à sa fille. Selon lui, « *Le ministre Boulin, d'une intégrité totale, était devenu une cible car il disposait*

d'informations sur un réseau de fausses factures et de financements occultes de partis politiques, dont le RPR ». En 1979, Alexandre Sanguinetti assure à Jean Charbonnel, grand résistant et grande figure du gaullisme et personnalité incontestée du monde politique, que « *la mort de Boulin est bien 'un assassinat'* », peut-on lire dans une note de bas de page du témoignage de Fabienne Boulin Burgeat qui poursuit : « *Sanguinetti lui cite [à Jean Charbonnel] 'deux noms de personnalités politiques toujours vivantes' qui peuvent, selon lui, être impliquées dans cette affaire ainsi que le nom 'd'une organisation' pour laquelle 'Robert Boulin constituait une menace, une gêne, une inquiétude'* ». « Peu après la mort d'Alexandre Sanguinetti, le 9 octobre 1980, Laetitia Sanguinetti rapporte que « *'des barbouzes RPR' sont venues l'interroger pour savoir si elle détenait des 'dossiers', notamment sur d'éventuelles preuves écrites de l'assassinat' de M. Boulin* ». De plus, à la suite de cette visite, son domicile fut cambriolé plusieurs fois. Plus près de nous, le 21 mars 2010, sur France 2, dans le documentaire de Marie-Pierre Farkas, « *Au nom du père* », Laetitia Sanguinetti reprenait ces propos et ajoutait qu' « *une haute personnalité gaulliste avait déposé chez son avocat américain une lettre explicite.* »

Encadré 2

Les avocats de la famille Boulin

Robert Badinter :

A l'automne 1980, Bertrand Boulin, le frère de Fabienne Boulin, a fait appel à Maître Robert Badinter. « *Ce dernier accepta la requête avec grâce mais ne resta pas longtemps notre conseil puisqu'il fut nommé garde des Sceaux en juin 1981 par le nouveau président de la République, François Mitterrand, après avoir pris une part active dans la campagne électorale de celui-ci* » indique Fabienne Boulin Burgeat. Néanmoins, extrêmement étonné que les conclusions de l'enquête préliminaire ordonnée par le parquet de Versailles suite au décès de Robert Boulin n'aient pas été communiquées à Colette Boulin et à ses deux enfants, il obtint ce dossier et le leur remit en octobre 2010. « *Lorsque j'ouvris le dossier et y découvris ce que je n'avais pas su voir, le choc fut sans fond, écrit-elle [...] Les photos, glaçantes, sans ambiguïté, racontaient bien des choses. Lorsque nous vîmes le visage et le corps de mon père sur les clichés de l'identité judiciaire, nous restâmes prostrés et muets : une face de boxeur, cognée, brutalisée ; des hématomes sur les zones orbitales, une plaie au nez, à l'intérieur de la bouche ; des traces de liens au poignet [...] Nous comprimes que Robert Boulin avait été frappé, puis achevé.* »

Robert Badinter déconseilla aux Boulin de porter plainte. Pourtant, il devait être bien informé de l'affaire Boulin, puisqu'en mai 1980, [voir plus loin] il avait eu à défendre le journaliste Philippe Alexandre, attaqué pour diffamation par des responsables RPR ? Mario Stasi qui le remplaça en 1981 fit de même. « *Souhaitaient-ils nous protéger ? Avaient-ils peur ?* », s'interroge Fabienne Boulin Burgeat dans son témoignage. « *Ou bien étaient-ils tout simplement convaincus de la thèse du suicide ?* », poursuit-elle [ce qui paraît impossible, compte-tenu des photos. Á moins que Maître Badinter n'ait pas pris le temps

de consulter le dossier, se soit seulement chargé de le réclamer et de le transmettre aux Boulin ?] Et elle précise, à propos de la thèse du suicide : « *Elle ne faisait aucun doute pour Robert Badinter qui, aujourd'hui encore, la soutient, sans paraître prêter attention aux nombreux éléments qui la contredisent, éléments que nous avons réussi à mettre en évidence avec ses successeurs.* »

Le 17 janvier 1984, les Boulin étaient convoqués au tribunal de Versailles par le juge Maestroni qui souhaitait les informer officiellement des conclusions de la contre-autopsie. Les Boulin donnent alors une conférence de presse à la sortie du cabinet du juge en forme de lecture d'une lettre ouverte au procureur qu'ils mettent en cause sur la manière dont il avait dirigé l'enquête. « *On nous jugea excessifs et nous perdîmes de notre crédibilité aux yeux de nombreux journalistes* », mentionne-t-elle. Et Robert Badinter, devenu ministre de la Justice, porta plainte le jour même contre les Boulin devant le tribunal correctionnel de Paris pour diffamation publique envers un fonctionnaire public en raison de ses fonctions. Pour se défendre dans un procès en diffamation, on est normalement autorisé à démontrer la réalité des faits justifiant les accusations portées. Cela s'appelle « l'offre de preuve ». L'offre de preuve des Boulin comportait, outre des documents sur les insuffisances de la première autopsie, un document faisant état de « tripatouillages » dans l'inscription du décès de Robert Boulin sur le registre d'état-civil de la mairie de Saint-Léger les Yvelines. Mais, en décembre 1986, le tribunal correctionnel jugera que l'offre de preuve des Boulin n'était pas recevable car le document produit par eux concernant l'enregistrement du décès, portait la signature d'Éric Burgeat, ce document présenté comme « *un faux en écriture publique* » ayant été ainsi, malencontreusement, transformé en « *simple faux en écriture privée* », dont le délai de prescription beaucoup plus court, était dépassé. En ce qui concerne l'autre dossier, les juges refusèrent d'entendre les médecins légistes, au nom du secret professionnel. Le tribunal correctionnel condamna donc les Boulin, qui feront appel sans succès, mais seront amnistiés à l'occasion de l'élection présidentielle. Du moins, comprirent-ils pourquoi l'inspecteur Max Delsol avait ordonné à Éric Burgeat, le mari de Fabienne Boulin Burgeat, de l'accompagner à la mairie de Saint-Léger en Yvelines pour signer le registre d'état civil. « *Éric s'était demandé pourquoi une telle formalité était nécessaire, écrit-elle. Mais il faisait encore confiance à Max Delsol et avait donc accepté de le suivre, encadrés de policiers, dans une voiture du SRPJ de Versailles* ». Ce Max Delsol était un des deux gardes du corps de Robert Boulin depuis des années et les Boulin le considéraient comme un membre de leur famille. Son comportement lors de ce drame, pose grandement question.

Jacques Vergès :

Au début 1983, les Boulin s'en remettent à un nouvel avocat « *que le défi n'effarouchait pas, bien au contraire* » pour reprendre les mots de Fabienne Boulin Burgeat. Il s'agit de Jacques Vergès qui déposera, au nom des Boulin, le 7 juin 1983 auprès du doyen des juges de Versailles, une plainte contre X pour homicide volontaire. L'information sera ouverte le 29 juin auprès du juge Maestroni. Devant les carences dans les recherches des causes de la mort au cours de la première autopsie, Maître Jacques Vergès demanda l'exhumation du corps et une contre-autopsie, laquelle devait permettre aussi un examen

des viscères. Fut demandé également l'examen des fameuses lettres que Robert Boulin aurait envoyées avant de se suicider et qui furent reçues par certains, au lendemain de la mort du ministre. Et l'audition de témoins jamais convoqués. Et la ré-audition de ceux qui avaient déjà été entendus. Alors a commencé à entrer en action un système macabre de prestidigitation faisant disparaître les poumons de Robert Boulin – où l'on s'était bien gardé de chercher à voir s'il contenait des microorganismes provenant de l'eau de l'étang – Mais, du moins la contre-autopsie révéla-t-elle que le corps avait subi des soins de thanatopraxie, pratique de momification qui recourt à des produits empêchant toute recherche ultérieure de cause de la mort à partir des viscères lors d'une contre-autopsie. En outre certains organes essentiels pour l'établissement des raisons du décès manquaient. Des soins de thanatopraxie ne peuvent être effectués qu'avec l'autorisation de la famille, passer outre cette réglementation étant passible de prison. Or ces soins avaient été pratiqués à l'insu des Boulin.

Est-ce aussi le bouillant Jacques Vergès qui a eu l'idée de la lecture publique d'une lettre ouverte au procureur ? Fabienne Boulin Burgeat ne le dit pas. Mais elle relate : « *Quelques temps plus tard, alors qu'il ne restait plus que trois jours à notre avocat Jacques Vergès pour présenter l'offre de preuve devant le tribunal correctionnel, j'appris que notre conseil se trouvait à l'île de la Réunion et qu'il ne reviendrait pas de sitôt* » Pourquoi ? Fabienne Boulin Burgeat laisse son lecteur se poser cette question à laquelle elle ne répond pas.

René Boyer :

« *Avec l'énergie du désespoir, je me précipitai alors chez l'avocat René Boyer qu'Éric[le mari de Fabienne Boulin Burgeat] connaissait depuis que, jeune avocat, il avait effectué son stage chez son associé de l'époque, Joé Nordman, relate-t-elle. Ce fut le début d'une longue complicité avec un homme qui devait assurer notre défense jusqu'à sa retraite. Les grandes avancées de l'affaire Boulin sont essentiellement le fruit de son travail et de sa compétence. Sans lui, le dossier serait irrémédiablement clos* » Et, plus loin, elle écrit : « *L'idée de ne plus pouvoir compter comme avant sur ses compétences professionnelles fut une réelle épreuve [...] René Boyer, devenu avocat honoraire, me remit donc les gros volumes qui constituaient le dossier pénal [...] Ce dossier volumineux recelait des pépites qui n'avaient pas encore été exploitées par les juges d'instruction par manque d'investigations, malgré nos demandes [...] Il me fallut apprivoiser cette présence, avant que je n'ouvre les chemises cartonnées [...] Il fallut du temps pour que je puisse examiner, disséquer tous ces éléments, et encore du temps pour prendre conscience de l'intérêt de mes trouvailles. Car le dégoût était souvent si fort que mon inconscient refusait la confrontation avec les résultats de mes propres analyses. Je dus apprendre, à contrecœur, à aborder le terrible, à supporter l'indigne, l'inexorable.* »

Il lui fallait en outre un nouveau conseil, même si René Boyer demeurait toujours disponible pour soutenir Fabienne Boulin Burgeat. C'est, accompagnée par celui-ci, qu'elle rencontra d'autres avocats qu'il pensait fiables et compétents. Mais... « *Nous mesurâmes ensemble la difficulté de l'entreprise, souligne-t-elle. Le premier rendez-vous se passait généralement*

bien. Par goût du défi, velléité d'en découdre avec les autorités ou perspectives de retombées médiatiques, l'affaire Boulin ne laissait pas indifférents les maîtres, petits et grands, du barreau. Cependant les dures réalités de la vie d'avocat reprenaient vite le dessus : non seulement la famille n'avait pas beaucoup de moyens face à l'énorme travail à fournir (à commencer par la lecture du dossier), mais, immanquablement, dès que l'un d'eux semblait céder à la tentation de prendre l'affaire, des conseils 'amicaux' lui faisaient comprendre qu'il y avait plus à y perdre qu'à y gagner. »

Un an avant la date fatidique de la fin de la prescription, Fabienne Boulin Burgeat s'est retournée vers son proche entourage et a sollicité un magistrat à la retraite, cousin d'amis fidèles, qui a accepté de revisiter avec elle tout le dossier pénal. Puis, enfin, elle a trouvé un nouvel avocat prêt à l'accompagner dans sa poursuite de l'obtention d'une réouverture de l'instruction, Maître Olivier Morice.

Olivier Morice

Olivier Morice est le conseil de Fabienne Boulin Burgeat depuis 2009. Il est aussi celui d'Élizabeth Borrel et de ses fils. Quand on demande la réouverture de l'instruction, il faut amener des éléments inédits. Ceux présentés lors d'une précédente requête, qui a abouti à un non lieu, même s'ils ont été mal ou non exploités, ne peuvent être réutilisés. Maître Oliver Morice fonda sa requête sur de nouveaux éléments mis en évidence par des journalistes qui avaient continué à enquêter et sur la jurisprudence créée par l'affaire Grégory où il y avait eu réouverture de l'instruction en raison des progrès de la science et des possibilités offertes par des études d'ADN. Maître Morice a ainsi demandé une recherche de traces génétiques sur les lettres posthumes attribuées à Robert Boulin. Il a demandé également un examen génétique et toxicologique de la mèche de cheveux de Robert Boulin recueillie par les siens avant sa mise en bière. Et Fabienne Boulin Burgeat d'ajouter qu'en plus, « *de nouveaux témoins étaient cités dans notre demande, notamment l'ancien ministre Jean Charbonnel, qui avait recueilli les confidences d'Alexandre Sanguinetti sur les auteurs de l'assassinat et la fille d'Alexandre Sanguinetti, qui avait confirmé en tout point le témoignage de Jean Charbonnel. Pour des raisons de sécurité évidentes, ces deux témoins n'acceptaient de déposer leurs témoignages que devant un juge d'instruction* »... Fabienne Boulin Burgeat, Maître Olivier Morice et les journalistes enquêteurs étaient certains que cette fois, un non lieu n'était pas envisageable. Alors Madame Alliot-Marie a parlé. Vous connaissez la suite : c'est le non-lieu...et ce livre témoignage !

Encadré 3

La presse et l'affaire Boulin

La presse amplifie les rumeurs, c'est bien connu, notamment les rumeurs que lancent ceux qui, circulant dans les allées du pouvoir, cherchent à « flinguer » la réputation de l'un d'entre eux et, du même coup, la carrière de celui-ci. Diffuser ragots et scandales, dont certains sont vrais et les autres vraisemblables, est le travail « *des salariés journalistes* », expression ironique entendu dans ce remarquable film « *Fortapasc* », réalisé en 2011 par Marco Risi, à partir du meurtre d'un jeune journaliste investigateur italien. Un

rédacteur en chef dit au jeune homme, à peu près ceci : « *Il y a deux sortes de journalistes : les salariés qui font du journalisme et les journalistes journalistes. Moi, je suis un salarié qui fait du journalisme, j'écris ce qu'on me demande d'écrire, je touche mon salaire et je rentre chez moi, tranquille, profiter de ma petite famille. Toi, tu veux être journaliste journaliste, enquêter, dire aux gens qu'on leur ment, tu veux dénoncer les abus. C'est beau, c'est beau... Mais, ici, chez nous, ça ne mène pas loin, si tu vois ce que je veux dire.* »- « *Ici, c'est Fort Apache* », démontre le jeune journaliste dans ses articles.

Et bien, le « gêneur » Boulin, puis le « suicidé » Boulin jetés l'un après l'autre aux « salariés qui font du journalisme », ont été récupérés peu à peu et définitivement par des « journalistes-journalistes ». C'est le côté moral et rassurant de l'affaire Boulin. On tient, là, la preuve que, nonobstant les bavures en tous genres, nous vivons encore dans une démocratie. Je me répète. Mais l'affaire Boulin est tellement sordide que j'ai besoin de me rassurer en vous racontant tout cela ! Chez nous, des journalistes-journalistes peuvent encore mener de vraies enquêtes. Mais, outre qu'ils mettent parfois leur vie en danger, ils encourent le risque de ne pas être publiés ou d'être inculpés pour diffamation ! Jacques Barcelon, journaliste d'investigation, auteur de nombreuses enquêtes, notamment de « *La République de la fraude* » parue aux éditions Jacques Grancher en 1986, et « *peu suspect de servitude* », pour paraphraser Fabienne Boulin Burgeat, expliqua un jour à celle-ci qu'au moment de la mort de son père, « *En tant que journaliste, écrire la thèse officielle ne posait pas l'ombre d'un problème vis-à-vis de la direction éditoriale, alors que tenter une analyse des faits en faisant ressortir les contradictions devait être autrement justifié. De plus, la mise à l'écart des journalistes sur les lieux où se trouvait le corps rendait la tâche difficile, avec, de surcroît, une information fausse et tronquée qui nous parvenait* ».

Le 30 octobre 1979, au journal de 13h sur Antenne 2, la journaliste Danièle Breem ne mit pas un seul instant en doute la thèse officielle et rapporta le suicide de Robert Boulin, en « *décrivant les faits et gestes du ministre jusqu'à son dernier souffle* », selon les propres termes de Fabienne Boulin Burgeat, alors qu'à cette heure, l'hélicoptère devant emporter le corps à l'Institut médico-légal n'avait pas encore décollé et que nul ne pouvait affirmer de le ministre était mort...hormis ses assassins et leurs commanditaires ! Que pensa cette journaliste quand elle se rendit compte de l'exercice de désinformation auquel on l'avait amenée ? « *Plus tard, cette journaliste a expliqué qu'elle s'était exprimée à son retour de l'Assemblée nationale où lui avait été dit tout ce qu'elle avait rapporté* », a précisé Fabienne Boulin Burgeat lors de sa venue au café de Flore.

Quant à l'agence France Presse, précise le journaliste Francis Christophe en octobre 2010, dans le livre de Fabienne Boulin Burgeat: « *Dans la couverture et le traitement de la mort de Robert Boulin, jusqu'en 2007, elle a fidèlement décliné la version officielle du décès du ministre telle qu'elle est fixée dans le journal d'A2 de la mi-journée du 30 octobre 1979, avant la moindre autopsie, analyse anatomo-pathologique, etc. L'AFP a évidemment rempli sa fonction auprès des médias, son leadership était acquis d'emblée : destinataire de l'une des huit lettres attribuées sans preuve au ministre, l'AFP en diffusa le texte à ses abonnés... Sans émettre le moindre doute sur son authenticité, et le reste à l'avenant* »

Mais avant ce meurtre, il y avait eu la cabale : Robert Boulin avait acheté à Ramatuelle, en bonne et due forme, avec l'argent que lui avait donné sa mère, un terrain sur un domaine appartenant à la société Holitour, laquelle venait de racheter ce domaine à Henri Tournet, mari d'une amie d'enfance de Colette Boulin. Quand Henri Tournet et son notaire, Maître Groult, font l'objet d'une instruction pour une plainte déposée par la chambre des notaires pour n'avoir pas déclaré la vente de terrains, ce qui leur permettait de les vendre plusieurs fois, la parcelle achetée par Robert Boulin ne fait pas partie du lot incriminé et l'achat a été enregistré régulièrement par le notaire de Robert Boulin. Mais Henri Tournet va demander à Robert Boulin d'intervenir en sa faveur ce que celui-ci refusera. A-t-on suggéré à Henri Tournet de faire de Robert Boulin son complice et d'affirmer aux journalistes qui voulaient l'entendre que la vente au ministre était fictive et qu'il lui avait reversé le prix du terrain, faisant même état, dans l'un de ses carnets de chèques d'un talon portant la mention « rbin » ? A-t-il agi seul pour se venger ? On en doute, car il connaissait bien d'autres personnes que le ministre dans les premiers cercles du pouvoir. Et « *l'affaire Tournet, qui dormait dans un placard depuis février 1975, refit surface au début de 1979* », indique Fabienne Boulin –Burgeat. Ce qui est certain, c'est que, jugé et condamné à quinze années de prison, à la suite d'un procès qui s'est déroulé après la mort de Robert Boulin et au cours duquel il a soutenu la thèse de la vente fictive d'un terrain au ministre, Henri Tournet, n'est jamais allé derrière les barreaux mais a pu poursuivre sa vie à Ibiza puis au Chili en toute tranquillité.

Le chroniqueur politique Philippe Alexandre, fut contacté, lui aussi, fin septembre par un dignitaire du RPR qui lui apprit qu'une sale histoire dans laquelle Robert Boulin avait trempé, allait sortir. Ensuite, du 12 au 14 octobre, pas moins de quatre dirigeants du RPR entrèrent en contact avec lui pour qu'il sorte l'affaire. On lui donna même les coordonnées d'Henri Tournet. Il contacta Henri Tournet qui lui raconta ce qui allait paraître un peu plus tard dans *le Monde* et dans *le Canard enchaîné* (voir ci-dessous). Le 15 octobre, il participa à un déjeuner de presse au ministère du travail, suivi d'un entretien en tête à tête avec le ministre qui lui expliqua qu'il s'agissait d'une dangereuse manipulation. Alors le journaliste assura Robert Boulin que sa déontologie l'empêchait de publier une histoire reposant sur les seuls dires d'Henri Tournet.

Le 17 octobre 1979, le journal *Minute* publiait un article intitulé « *La belle boulette de Boulin* ». Et, le 24 octobre, *le Canard enchaîné* publiait un article sur « *les permis très édifiants de M. le ministre Boulin* », dans lequel Robert Boulin est accusé d'avoir acquis contre une somme modique un terrain à Ramatuelle pour y faire construire une maison. Le 26 octobre, dans *le Monde*, James Sarazin s'interrogeait : « *Le ministre s'est-il prêté à une opération immobilière douteuse ?* » et il concluait : « *Personne n'est blanc, personne n'est noir.* », après avoir précisé qu'ayant rencontré Robert Boulin à son ministère, celui-ci lui avait dit qu'il pensait qu'« *Henri Tournet l'avait piégé, mais [qu'] il estimait aussi qu'un certain nombre d'amis politiques s'étaient emparés de cette affaire* »

Le même jour, un journal à scandale mettait en cause le fils du ministre, Bertrand Boulin, à mots couverts, dans une affaire de mœurs !

Dans la première semaine de novembre 1979, l'hebdomadaire VSD publie « *Les 30 jours qui ont détruit un homme* » où il est dit que le ministre était en

proie à des crises de violence qui auraient même nécessité une hospitalisation en mai 1979 ! Une attaque qui relève de l'absurde, tous ceux qui le côtoyaient pouvant faire état du bon équilibre du ministre !

Le processus de diffamation n'a donc pas cessé avec la mort du ministre. Elle a même fait partie des mesures d'intimidation à l'égard de sa femme et de ses enfants. Ainsi, dans ses numéros du 26 janvier et du 24 février 1984, *la Lettre de l'Assurance*, prétendait avoir trouvé la cause de la détermination des Boulin à contester le suicide : c'était le désir de bénéficier du paiement des contrats d'assurance-décès que le ministre avait souscrits et auxquels ses héritiers ne pouvaient prétendre en cas de suicide ! En fait, Robert Boulin n'avait jamais souscrit de tels contrats. « *La Lettre de l'Assurance s'excusa publiquement et ne fut pas condamnée. En revanche, Le Vie française et le Figaro, qui avaient repris tels quels ces ragots, se virent condamnés à verser des dommages et intérêts qui nous aidèrent à payer nos avocats et, surtout à publier le jugement* », rappelle Fabienne Boulin Burgeat.

Plus tard, rapporte Fabienne Boulin Burgeat, Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut, *papes de l'information dans les années quatre vingt-dix* [écrivirent que] *l'enquête de police sur la mort de mon père avait été 'très minutieuse' et que par conséquent, le suicide ne faisait aucun doute* ». Et elle poursuit : « *Je n'ai rencontré Jacques Derogy qu'une seule fois, dans les coulisses de l'émission 'Droit de réponse' en 1987. Quand je m'étonnai auprès de lui de ses méthodes 'd'investigations', sa réaction fut d'une grande brutalité. Éric [Le mari de Fabienne] se souvient encore d'avoir dû s'interposer et arrêter sa main tout près d'atterrir sur mon visage* »

Mais, parallèlement, des « journalistes-journalistes » recherchaient la vérité et disaient ce qu'ils savaient. Ainsi, le 4 novembre 1979, Philippe Alexandre, journaliste qui, alors, ne remettait pas en cause la thèse du suicide, relate à l'antenne de RTL: « *Je peux affirmer quant à moi qu'aux alentours du 15 septembre, et en tout cas avant le 20 septembre, des dirigeants du RPR se sont réunis et ont décidé de révéler à la presse des éléments de l'affaire Tournet-Boulin. Cette affaire avait été portée à la connaissance du RPR par Henri Tournet lui-même, apparenté et toujours lié à Jean-Claude Servan-Schreiber, un des responsables nationaux du parti gaulliste* ».

Le jour même, Jacques Chirac et Bernard Pons portent plainte en diffamation contre le journaliste. À l'audience qui eut lieu en mars 1980, Philippe Alexandre se fit encore plus précis. Mais, Jacques Foccart, Alain Devaquet, Charles Pasqua, Pierre Charpy, Jean de Lipkowski, Philippe Dechartre et Jean-Claude Servan-Schreiber qu'il avait fait citer comme témoins pour confirmer ses affirmations se retournèrent contre lui. Et il fut condamné. Son avocat était Robert Badinter. Depuis Philippe Alexandre a fait savoir qu'il avait déposé aux Archives nationales, dans une enveloppe qui ne pourrait être ouverte qu'en 2020, les noms des conspirateurs ainsi que la transcription des révélations que Robert Boulin lui avait faites lors de leur dernier rendez-vous. Compte-tenu des innombrables disparitions de documents dans cette affaire, il serait intéressant de savoir si, aujourd'hui, l'enveloppe n'est pas... vide !

« *Jacques Collet l'ignore peut-être, mais la série de reportages qu'il réalisa pour les journaux télévisés de TF1 en mai 1983 eut, en nous confortant dans notre démarche, une influence importante sur notre décision de porter plainte pour meurtre* » souligne Fabienne Boulin Burgeat. L'enquête de ce journaliste d'investigation permettait, en effet, d'étayer leur mise en doute de la thèse du

suicide sur des arguments de toxicologie scientifiquement incontestables, démontrant d'une part, que la dose de valium trouvée par le Professeur le Breton et son assistante, le Docteur Juliette Garat, dans le sang de Robert Boulin n'aurait pu ni tuer celui-ci, ni lui faire perdre conscience [il est apparu depuis que ce produit aurait pu lui avoir été administré de force] et établissant, d'autre part, que la première autopsie, telle qu'elle avait été pratiquée ne répondait pas aux exigences d'une identification des causes de la mort. Sur ce sujet, Jacques Collet avait consulté le professeur Ted Enrenreich, éminent médecin légiste américain, lequel s'étonna fort que les organes vitaux n'aient pas été analysés ! Dans sa série d'enquêtes, Jacques Collet diffusa également une interview de Colette Boulin où elle affirma, pour la première fois publiquement, qu'elle n'avait jamais cru au suicide de son mari. Elle révéla aussi que le 29 octobre 1979, Guy Aubert, conseil occasionnel de Robert Boulin, était venu lui annoncer la mort de celui-ci à 19h. Quelques jours après la diffusion de ces reportages sur TF1, *Paris Match* publiait les photos de l'identité judiciaire. « *Et un sondage pratiqué dans l'opinion plaça l'affaire Boulin en tête des affaires du siècle* » rappelle Fabienne Boulin Burgeat. Mais la carrière de journaliste d'investigation politique de Jacques Collet tourna court aussitôt ! Il fut envoyé par sa chaîne à l'étranger. Il anime maintenant une émission consacrée à la musique.

Serge Garde, dans *l'Humanité* du 15 décembre 1987 et James Sarazin, dans le magazine *l'Express* du 8 janvier 1988, établissaient que l'emplacement des lividités cadavériques sur le corps de Robert Boulin contredisait les données officielles sur la mort et le lieu de la mort du ministre. On nomme lividités cadavériques les tâches irrégulières rouges violacées qui apparaissent sous la peau, deux à trois heures après la mort, au niveau des parties déclives du corps non soumises à la pression, pour se fixer définitivement au bout de douze heures. Le rapport de la première autopsie médico-légale indiquait que ces lividités se trouvaient sur le dos. Or, Robert Boulin avait été trouvé par les gendarmes à 8h40, le 30 octobre, sur le ventre, dans la position du musulman faisant sa prière. Les lividités auraient donc dû se trouver sur le ventre et la face antérieure des membres inférieurs. Et sa mort ayant été annoncée dès la veille au soir à quelques uns, dont Colette Boulin, à 8h40 le 30 octobre au matin, ces lividités cadavériques étaient fixées. Or elles se trouvaient dans le dos. Le cadavre avait donc été déplacé après la mort. « *Alors, rapporte Fabienne Boulin Burgeat, dans le France Soir du 9 janvier 1988, le journaliste Jean-Michel Brigouleix vint expliquer doctement que des bêtes sauvages avaient retourné le cadavre durant la nuit* ». Mais le garde forestier de l'étang, interrogé par le juge Verleen, « *mit en pièces cette tentative pathétique d'explication* », poursuit l'auteure. Alors les services de police suggérèrent que l'hélicoptère, lors de son arrachement au sol, aurait produit un déplacement des lividités sur le corps qu'il transportait « *ce qui fit éclater de rire juge et avocat* ». Néanmoins le non-lieu fut confirmé en mars 1992 en opposant un argument attribué au professeur le Breton à l'insu de ce dernier, lequel entra dans une grande colère quand il en fut informé. Et, en 1993, le Pr le Breton et le Dr Garat publièrent un livre de souvenirs, « *Interdit de se tromper. Quarante ans d'expertises médicales* » dans lequel ils réfutaient vigoureusement les arguments développés par les juges pour évacuer la question des lividités, en s'appuyant sur des prétendues données scientifiques soit disant développées par le Pr Le Breton. Ces deux médecins furent d'ailleurs victimes à cette

époque d'une agression brutale sur un trottoir du quatorzième arrondissement, entraînant une fracture de la hanche pour le docteur Garat et de multiples contusions pour le Professeur le Breton. Au retour de leur congé de maladie, ils découvrirent que dans leur laboratoire, on avait ôté toutes leurs affaires. Ils ont été en quelques sortes chassés de leur laboratoire pour avoir résisté à ce qui leur paraissait en désaccord avec leurs valeurs. Et la fausseté de l'argumentation soutenue en 1992 ne fut pas prise en compte par le procureur Laurent le Mesle, qui refusa la réouverture de l'instruction en octobre 2007.

Il est probable qu'à partir d'un certain stade de compromission entre exécutif et justice, il ne paraît plus possible aux représentants en place de ces deux pouvoirs de ne pas marcher dans les pas de ceux des leurs qui ont contribué à dissimuler une vérité à l'opinion. Outre qu'ils ont probablement banalement peur pour leur carrière, voire leur personne, eux-mêmes, sans doute redoutent-ils aussi de nuire à l'image de ce qu'ils représentent... Du moins doivent-ils se prévaloir de cet argument pour justifier leurs décisions. Mais certains journalistes d'investigation savent rester des électrons libres, heureusement ! D'ailleurs, dans l'affaire Boulin, certains d'entre eux ont eu à payer cher leur indépendance d'esprit ! Comme le dit un jour, Jacques Bacelon à Fabienne Boulin Burgeat : « *S'occuper de l'affaire Boulin complique la recherche d'emploi* ». L'histoire de ce journaliste en témoigne : « *Le 30 mai 1983, journaliste au Matin de Paris, se souvient Jacques Barcelon, je reprends le dossier concernant la mort de Robert Boulin [...] l'article d'une double page est un réquisitoire argumenté contre une police et une justice aux services d'intérêts politiques. Deux mois plus tard, sur décision de Claude Perdriel, directeur de la publication, je suis licencié.[...] j'étais journaliste à « Droit de réponse » lors de la préparation de l'émission du 5 septembre 1987 concernant, entre autres, la mort du ministre du Travail.[...] L'émission a été supprimée après ce dernier souffle d'indépendance[...] Le 28 novembre 1989, je suis sur le plateau de l'émission « Star à la barre », après avoir dans la coulisse, avec Jean-Edern Hallier, aidé à la venue à la barre de M^{me} Colette Boulin et de sa fille, Fabienne. Nous avons dû être efficaces puisque l'émission a été supprimée du jour au lendemain.* » Un peu plus haut, ce journaliste relevait : « *Le dossier Boulin est particulièrement maudit.* » Et en conclusion de ce témoignage publié par Fabienne Boulin Burgeat, il déclare, en septembre 2010 : « *Le constat est simple. Le ministre a été suicidé. La presse a obéi malgré quelques sursauts de consciences individuelles. Le système judiciaire et le monde politique ont perdu toute crédibilité. La démocratie s'enlise, se liquéfie.* »

Francis Christophe a, lui aussi, présenté dans le livre de Fabienne Boulin Burgeat un rapport édifiant sur la manière dont a été traitée dans les médias l'affaire Boulin. Ce journaliste à l'AFP, déjà rencontré plus haut, affecté à un placard de l'Agence, dit s'être trouvé en position d'observateur privilégié de la manière dont y était traité l'affaire Boulin. « *Une rencontre fortuite avec un proche du maire de Saint-Léger en Yvelines m'en apprit de belles sur le fonctionnement de nos institutions.* [il s'agit de la visite nocturne à la mairie d'un officier de police judiciaire venu sans justificatif modifier, raturer, échanger, des pièces d'état-civil relatives à la mort de Robert Boulin, le maire ayant été sommé d'ouvrir sa mairie à ce visiteur par un coup de téléphone comminatoire du procureur de la République de Versailles, ce que ce dernier a toujours démenti. La version de ces embrouilles corroborées en détail par le

maire figurait dans un document communiqué au juge d'instruction Yves Corneloup par Jacques Verges, alors avocat de la famille Boulin] *« Versé au dossier en 1984, ce document connu de l'AFP et d'autres ne sort qu'en 1987 dans Libération, poursuit Francis Christophe. Dans le cas Boulin, cohabitation ou pas, la ligne était claire et constante : le suicide de Boulin est incontestable. Aucun élément factuel ne saurait porter atteinte à ce dogme, et donc aucune dépêche en faisant état n'a lieu d'être publiée. Bien sûr, cela ne va pas sans des tentatives inverses, ajoute-t-il, mais le verrouillage va bien au-delà de l'agence. [...]En 1988, alors que certains médias, notamment James Sarazin, venaient de sortir quatre pages dans l'Express sur le faux suicide de RB, mon chef de service (de placard) me prit à part pour me transmettre un message aussi flou qu'éloquent : 'Ce que tu fais hors de l'Agence ne me regarde en rien, mais on m'a dit de te dire d'arrêter de t'occuper de cette affaire'. Il n'y a pas eu moyen d'en savoir plus sur ce 'on' qui, apparemment, transcendait les murs de la maison. A la même période, je reçus des coups de téléphone menaçants et anonymes.*

[...] Le directeur des ressources humaines de l'AFP me fit clairement et informellement comprendre que je n'avais aucun avenir dans cette maison et qu'après le placard, il ne me restait que la porte, avec ou sans indemnités. En 1990, ce fut la porte. ».

Nombre de ces investigateurs ont reçu des menaces, James Sarazin s'est même fait agressé dans une rue, sommation musclée pour le faire cesser de s'intéresser à l'affaire Boulin.

« L'affaire Boulin aurait pu garder ses secrets si, à la fin des années quatre-vingt-dix, des journalistes d'investigations ne s'étaient attaqués au dossier comme un cortège de chenilles processionnaires s'empare d'un bosquet d'arbres. » écrit Fabienne Boulin Burgeat. *« Ils ont pris le temps d'étudier l'ensemble du dossier [...] Ils ont interrogé plusieurs fois une centaine de témoins, recoupé leurs informations. Ils ont découvert des faits inédits.[...] Ils n'ont pas rechigné à la peine et n'ont pas craint de déplaire, ni de subir des menaces. Ces journalistes ont, à bien des égards, pallié la carence des enquêteurs officiels. »* Parmi ces journalistes-journalistes, on retrouve Francis Christophe dont l'article publié en novembre 1999 dans le magazine *Golias*, intitulé, *« Le grand maquillage. L'affaire Boulin, vingt ans après »* retint l'attention du journaliste Bernard Nicolas qui travaillait pour *« 90 minutes »* sur Canal Plus. Alors Bernard Nicolas et Michel Despratx vont se consacrer à l'affaire pendant plus de sept mois et intitulèrent leur contre-enquête diffusée le 15 Janvier 2002 : *« Le suicide était un crime »*. Ils ont interrogé nombre de témoins aujourd'hui décédés. *« Sans Bernard Nicolas et Michel Despratx, leurs déclarations [de ces témoins] auraient été à jamais perdues. »* souligne Fabienne Boulin Burgeat.

« L'émission de Canal Plus suscita l'intérêt de Benoît Collombat, grand reporter à France Inter qui commença à son tour une série d'enquêtes sur l'affaire Boulin, poursuit Fabienne Boulin Burgeat dans son témoignage. Le 26 octobre 2003, sur France Inter, dans le magazine « Interception », le reportage de Benoît Collombat intéresse tellement les auditeurs que les lettres de félicitations pleuvent sur la station. On rediffusa le même magazine le 18 avril 2004. Alors, contrairement à la première fois, on ne se mura pas dans le silence, en haut lieu, bien au contraire. « Certains observateurs se demandèrent même si les jours de Jean-Marie Cavada, déjà comptés à la tête

de Radio France, n'en furent pas raccourcis. Il démissionna moins de dix jours plus tard », relate Fabienne Boulin Burgeat, dans son livre. Alors, ceux qui voulaient museler la presse ne se doutaient sans doute pas de la bombe qu'ils allaient recevoir en 2008, sous la forme du livre de cinq cents pages écrit par ce même Benoît Collombat, ce fameux « *Un homme à abattre* », éclairant d'une lumière crue la nuit « *où rien ne s'est passée comme la thèse officielle le prétend* », pour paraphraser Fabienne Boulin Burgeat qui ajoute : « *les éléments nouveaux qu'apporte cette contre-enquête sur la mort de mon père sont si nombreux que je ne peux tous les citer ici* ». Sachez encore que la CIA détient un dossier sur l'affaire Boulin dont Benoît Collombat s'est vu refuser l'accès, au motif que cela pourrait perturber les relations entre les États-Unis et la France...